

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Présents : Monique Mularoni, Christine Buisson, Christine Eybalin, Josiane Bouniol, Régine Laignel, Jérôme Roux, Michel Failla, Florent Tritto, Bernard Schaeck

Absents : Louise Lacoste qui donne procuration à Josiane Bouniol, Hubert Martin qui donne procuration à Christine Buisson

Secrétaire de séance : Bernard Schaeck

Ordre du jour :

- Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de la nouvelle STEP de Brujas
- Modification de la délibération sur le passage à la M57
- Transfert de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes
- Audit énergétique des bâtiments publics
- Extinction des lumières la nuit

18h15 : ouverture de la séance

Madame le maire propose l'ajout de 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Cession du chemin situé à Terre longue à Terres Vivarais suite à l'enquête publique
- Création d'une voie communale à Terre Longue
- Classement du chemin rural du Chambon en voie communale

Le conseil accepte de rajouter ces trois délibérations à l'ordre du jour.

Mme le maire demande l'approbation du PV du précédent conseil municipal du 26 septembre 2022 : approuvé à l'unanimité.

1- Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de la nouvelle STEP de Brujas :

Madame le maire informe que la commission d'appels d'offres a retenu le groupement d'entreprises SAS Sévigné et SAS Sylvain Pellet en raison des solutions techniques proposées. Le montant des travaux est de 236160 € TTC

Après délibération le conseil accepte le choix de la commission à l'unanimité.

2- Modification de la délibération sur le passage à la M57

Madame le maire sollicite l'approbation du conseil, suite à une remarque du trésorier, pour modifier la délibération prise lors d'un précédent conseil sur le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire abrégée et comptable M57 pour le budget 2023.

Après délibération le conseil autorise, à l'unanimité, le passage à la nomenclature M57 développée du budget principal de la commune et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Transfert de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes

Madame le maire demande au conseil de statuer sur le transfert d'une part de la taxe d'aménagement communale à la Communauté de communes estimée en 2022 et pour les années antérieures.

Après avoir échangé, le conseil désapprouve le transfert à l'unanimité.

4- Audit énergétique des bâtiments publics

Le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE07) souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux communes qui souhaitent réaliser un audit, et d'optimiser la procédure de mise en concurrence.

Madame le maire propose d'adhérer au groupement. Pour cela, le conseil doit l'autoriser à signer la convention et autoriser le coordonnateur, SDE07, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour le compte de la commune de Vagnas ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution des audits.

Entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

5- Extinction des lumières la nuit

Madame le maire rappelle que lors du dernier conseil, les conseillers étaient invités à réfléchir à cette éventualité dans un souci de préservation de l'environnement et de réalisation d'économies.

Après discussions, le conseil décide à 9 voix pour et 2 contre (EYBALIN, TRITTO) ont votés contre pour une question de sécurité, l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h et demande à Madame le maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

6- Cession du chemin situé à Terre longue aux Terres Vivarais suite à l'enquête publique

Dans le cadre de l'aménagement de Terre longue (parcelle D841) et suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, la commune veut procéder à la cession d'une partie du chemin, sis sur la parcelle, à la société Terres Vivaraises.

Après avoir entendu Madame le maire et après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la cession et charge Madame le maire de signer tout document afférent.

7- Création d'une voie communale à Terre Longue

Madame le maire expose au conseil que le projet d'aménagement de Terre Longue nécessite la création d'une voie communale qui reliera la RD 579 au chemin du Chambon.

Le conseil décide à l'unanimité la création de cette voie et autorise Madame le maire à engager les travaux pour la réalisation de cette voie et charge Madame le maire de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

8- Classement du chemin rural du Chambon en voie communale

Considérant la création du chemin de Terre Longue qui débouchera sur le chemin de Chambon et à la construction de nouvelles habitations en cours, chemin de Chambon et ultérieure chemin de Terre Longue, le conseil décide à l'unanimité de classer le chemin de Chambon en voie communale et charge Madame le maire de signer tous documents relatifs à la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

1- Où en sommes-nous du projet d'aménagement du terrain « tennis » ?

L'achat des parcelles C337 et C336 (en partie) est en cours, nous attendons l'accord de la SAFER. Nous prévoyons la signature de l'acte en Janvier 2023.

L'étude des travaux de terrassement est en cours en vue de la création d'un second cours de tennis qui serait aménagé multisports, d'un parking et d'une future salle polyvalente.

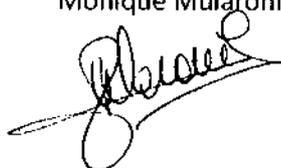
2- Organisation du goûter de Noël à l'école

Elle sera définie lors de la réunion de la commission de l'école prévue la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé. Madame le maire lève la séance à 19h24.

Signatures

Madame le Maire,
Monique Mularoni



Le secrétaire de séance,
Bernard Schaeck

